



Édito par

**Michel Vampouille,**  
Vice-Président du Conseil  
régional d'Ile-de-France chargé  
de l'environnement, du dévelop-  
pement durable et de l'écorégion

n°5

La e-lettre semestrielle de Phyt'Eaux Cités. Aide aux collectivités pour limiter l'emploi des produits phytosanitaires sur les bassins de la Seine, l'Orge et l'Yvette.

Décembre 2009

## Les faits marquants du semestre

Interventions Asconit Consultants :

- 5 juin : Villebon-sur-Yvette « Printemps de l'environnement »
- 13 juin : La Norville « Journée de l'environnement »
- 6 septembre : Choisy-le-Roi « Fête de la ville »
- 8 octobre : Chilly-Mazarin
- 12 et 15 octobre : journées techniques « gestion différenciée » du CG 91
- 24 octobre : jardinerie Delbart
- 22 octobre : Comité de pilotage de Phyt'Eaux Cités
- 13 novembre : Comité directeur de Phyt'Eaux Cités

## Le bilan du semestre

Depuis juin 2009, **5** nouvelles communes ont adhéré à Phyt'Eaux Cités : Dampierre-en-Yvelines, Epinay-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Senlis, Sainte-Geneviève-des-Bois. **55** communes sont maintenant adhérentes à Phyt'Eaux Cités, sur les 73 communes du territoire, soit **75 %**. **Dès la troisième année, l'objectif minimal de communes adhérentes, fixé par le programme, est donc atteint.**

### Phyt'Eaux Cités concerne aussi d'autres applicateurs urbains

En 2009, l'action a été concentrée vers les jardinerie. Ainsi, Asconit Consultants est intervenu dans les jardinerie Truffaut de Grigny le 4 avril et Delbart le 24 octobre, afin de sensibiliser les jardiniers amateurs aux alternatives à la lutte chimique dans l'entretien des jardins, vergers, pelouses. Les jardinerie ont mis à disposition d'Asconit une zone réservée avec l'ensemble des produits alternatifs à la lutte chimique proposés aux jardiniers (paillage organique et inorganique, désherbeur thermique, désherbeur mécanique, engrais et produits biologiques). Au total, une vingtaine de particuliers ont échangé avec Asconit et il en ressort que leur utilisation de produits chimiques est limitée, et que les paillages sont prioritairement utilisés pour leur aspect esthétique et leur capacité à limiter l'irrigation.



Zone réservée par les jardinerie. Source : Asconit Consultants

Les efforts importants de dépollution réalisés ces dernières années par les collectivités avec le soutien de l'Agence de l'eau et de la Région ont permis d'améliorer sensiblement la qualité des eaux de la Seine et le retour de certaines espèces emblématiques comme le saumon. En revanche **la pollution par les produits phytosanitaires reste un sujet majeur de préoccupation**, la moitié de nos rivières et la grande majorité des eaux souterraines sont de qualité médiocre ou mauvaise. Face à ce constat, il faut agir pour garantir une eau apte à la potabilisation et sur le plus long terme, retrouver une ressource de qualité, nécessitant un minimum de traitement comme on peut le voir dans certaines grandes villes d'Europe comme Munich. La protection patrimoniale de la ressource locale est donc au cœur des objectifs environnementaux soutenus par la Région. Pour les utilisateurs, agriculteurs, professionnels ou jardiniers amateurs, une diminution de l'exposition à ces substances sera bénéfique face à des risques suspectés mais encore mal évalués. Prioritaire, la réduction de l'usage des produits phytosanitaires apportera également une amélioration sensible de la biodiversité francilienne.

**Le Grenelle de l'environnement fixe l'objectif d'une réduction de 50 % de l'usage de ces produits :** il appelle à un changement culturel des pratiques. La Région par anticipation, a développé un ensemble de soutiens pour accompagner ce changement auprès des acteurs les plus concernés. L'Eco-Région soutient ainsi la réduction, d'une part de l'usage agricole, au travers des mesures agri-environnementales et le développement de l'agriculture biologique et d'autre part, de l'usage urbain en subventionnant les collectivités qui s'engagent vers le « zéro phyto ».

**L'opération Phyt'Eaux Cités, portée par le SEDIF sur le bassin de l'Orge et de l'Yvette et soutenue financièrement par la Région, est un succès.** Pour cette troisième année de mise en œuvre, on doit se réjouir de constater que les objectifs contractuels sont atteints avec 55 communes signataires de la convention et 34 plans de gestion engagés.

## Phyt'Eaux Cités en quelques mots...

Lancé en janvier 2007 à l'initiative du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), Phyt'Eaux Cités est un programme de prévention et de sensibilisation qui vise à limiter l'emploi de produits phytosanitaires de 73 communes dans les bassins de la Seine, l'Orge aval et l'Yvette

## Les astuces jardins

Trois questions à... **Patrick Levasseur**, chef du Service Espaces verts, fleurissement, aires de jeux, Ville de Villebon-sur-Yvette

### Comment faire fuir les limaces et les escargots du jardin ?

Déposez régulièrement autour de vos plantations des substances collantes ou rugueuses comme de la cendre de bois, de la sciure de bois, des coquilles d'œufs émiettées, des cheveux (récupérés chez votre coiffeur après une coupe) ou du marc de café que vous aurez préalablement séché.

Source : binette-et-jardin.com

### Comment se débarrasser des produits et emballages phytosanitaires usagés ?

Beaucoup de jardiniers amateurs ayant décidé d'abandonner l'usage des pesticides se demandent que faire de leurs produits et emballages usagés. Selon l'article L541-2 du code de l'environnement « toute personne qui produit ou détient des déchets est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination ». Pour la **collecte des emballages et produits usagés**, les déchetteries d'Ile-de-France figurent sur ce site : [http://www.iledefrance.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=84](http://www.iledefrance.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=84), il suffit de cliquer sur la déchetterie pour savoir si elle est homologuée pour les déchets industriels spéciaux.



### Comment Phyt'Eaux Cités a-t-il changé vos pratiques ?

Daniel Siro, Maire-adjoint et Président du SIAHVY, a engagé la collectivité à signer la convention Phyt'Eaux Cités le 21 juin 2007. Cela nous a conduits à réduire le traitement phytosanitaire de nos espaces verts et voirie, sur l'ensemble du territoire, de 97% en 2 ans. Ce choix se traduit par :

- l'achat de plantes moins « gourmandes » en eau et plus résistantes aux maladies,
- un remplacement progressif de fleurissement durable annuel et bi-annuel par des graminées, des vivaces, des bulbes etc.,
- une intégration de la lutte biologique,
- un paillage de l'ensemble de nos massifs d'arbustes (2 ha en 2009).

### Avez-vous sensibilisé la population à ces changements ?

La commune sensibilise régulièrement les Villebonnais, en particulier avec le magazine « Vivre à Villebon », qui a une rubrique dédiée au jardinage où nous valorisons ces nouvelles pratiques adoptées par la Ville. Par ailleurs, lors de notre journée de l'environnement, une intervention du Centre Technique Municipal a sensibilisé des élèves d'un collège et d'une école primaire, au désherbage de voirie, grâce aux méthodes alternatives.

### Comment pensez-vous pérenniser ce changement de pratiques ?

Cela se fera par des formations régulières relatives à l'environnement et aux nouvelles pratiques, des agents des espaces verts et de la voirie. Le compostage individuel, le tri des déchets, l'élimination des produits phytosanitaires et l'établissement de notre plan de gestion, ont permis à Villebon-sur-Yvette, en 2009, l'attribution du trophée Fleur Verte, ce qui nous encourage à pérenniser nos nouvelles pratiques et à évoluer pour atteindre un autre objectif : la certification ISO 9001.



**Document accompagnant la lettre :**  
Panneau Phyt'Eaux Cités à disposition des communes ayant réalisé leur plan de gestion (sur demande à Asconit Consultants) « Cet espace est entretenu ». Ce panneau est destiné à sensibiliser la population à l'entretien différencié des espaces dans l'objectif de préserver la santé et l'environnement.

## Le saviez-vous ?

**Après un traitement chimique avec un produit professionnel, quel est le délai obligatoire pendant lequel un espace public doit être fermé et interdit au public ?**

Réponse : de 6 à 48 heures selon la dangerosité du produit.

**La commune du semestre, Delphine Briquet, Adjointe au responsable du Service Cadre de vie,**  
Ville de Choisy-le-Roi

La convention Phyt'Eaux Cités de partenariat entre la Ville et le SEDIF a été signée le 20 avril 2009, mais la Ville avait commencé ses actions depuis quelques années. Le cabinet Asconit Consultants, mandaté par le SEDIF, a audité la Ville le 5 juin dernier sur les pratiques des deux services utilisateurs de produits phytosanitaires : le Service Cadre de vie (chargé de l'entretien des espaces verts, de la voirie et du cimetière) et le Service des Sports (terrains de sport). La Ville a sensibilisé les choisyens à cette démarche, lors des Fêtes de la Ville les 5 et 6 septembre derniers : expositions et animations par Asconit. Parallèlement, la commune a fait une demande d'agrément pour l'application de produits antiparasitaires à usage agricole et de produits assimilés, auprès du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Cette demande a reçu un avis favorable, le 28 septembre dernier, puisque sur 8 applicateurs de produits phytosanitaires, 1 applicateur était détenteur du DAPA. Asconit a dispensé des formations théorique et pratique au personnel et à la direction, les 9 septembre et 16 octobre derniers. Enfin, la Ville a défini 5 sites pilotes, sur lesquels des propositions d'amélioration de pratiques seront faites par Asconit.



Parc de la Mairie. Source : Ville de Choisy-le-Roi

**L'eau et les pesticides, Nils Fauchon, Veolia Eau**

De juillet 2008 à juin 2009, 35 campagnes d'échantillonnage dans le cadre de Phyt'Eaux Cités, ont été réalisées. **45** pesticides ont été identifiés, parmi lesquels figurent, comme les années précédentes, des contaminants majeurs des eaux de surface comme le Glyphosate, l'Aminotriazole, le Diuron ou encore le Chortoluron. Le **Glyphosate représente à lui seul près de 30 %** de la somme des concentrations de l'ensemble des pesticides. Globalement, pour l'ensemble des contaminants identifiés, la baisse des flux polluants entre 2008 et 2009, est de l'ordre de 25 % pour l'Orge, et atteint 60 % sur l'Yvette. Ce phénomène est lié en partie aux conditions hydrologiques mais est probablement également imputable, en partie, **à une baisse des apports de pesticides parvenant dans les cours d'eau.**

### Comment adhérer à Phyt'Eaux Cités ? :

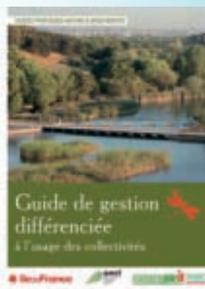
Les communes volontaires doivent le signaler :

- auprès de leur mobilisateur territorial (SEDIF, SIVOA, SIAHVV ou Lyonnaise des Eaux)
- auprès d'Asconit Consultants, en charge des actions auprès des communes : david.hamelet@asconit.com
- par mail à phyteauxcites@sedif.com

**Témoignage, Georges Fouilleux, DRIAAF-SRAL Ile-de-France**

### Le groupe Phyt'eaux propres en Ile-de-France

Depuis 1998, le groupe régional Phyt'eaux propres rassemble tous les acteurs concernés par les produits phytosanitaires. L'animation assurée par la DRIAAF et la DIREN conduit à mettre en place des plans d'action sur certains bassins versants afin de prévenir et de traiter la contamination des eaux par les phytosanitaires, tant en zone agricole qu'en zone non agricole. Dorénavant, les actions Phyt'eaux propres vont être intégrées dans la déclinaison régionale du plan Ecophyto 2018, visant à réduire de 50 % l'usage des pesticides. Cette réduction sera possible notamment par la recherche et la diffusion de solutions techniques nouvelles, l'amélioration de la formation et un meilleur suivi des parasites et maladies.



## L'agenda Phyt'Eaux Cités...

**20-30 mars 2010 : semaine sans pesticides**

**6 mai 2010 : journée de démonstration de techniques alternatives. Présentation auprès des 73 communes du territoire des alternatives à la lutte chimiques (mécaniques, thermiques, préventives, biologiques)**

• Liens utiles :

Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités <http://www.natureparif.fr>  
Plus d'informations sur le site Phyt'eaux propres de la DRIAAF (<http://draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>) ou de la DIREN (<http://www.ile-de-france.ecologie.gouv.fr/>)

Envoyez-nous vos témoignages ou vos remarques sur la problématique des produits phytosanitaires...  
à l'adresse suivante : [phyteauxcites@sedif.com](mailto:phyteauxcites@sedif.com)